

28/04/2025

CNews écope d'une amende de l'Arcom après les propos de Geoffroy Lejeune sur « l'immigration arabo-musulmane »

La chaîne de Vincent Bolloré écope d'une nouvelle sanction pour des propos tenus par Geoffroy Lejeune dans l'émission de Pascal Praud en septembre dernier.

CNews écope d'une amende de l'Arcom après cette saillie dans « L'Heure des pros 2 » (photo d'illustration sur le plateau de l'émission en présence de Pascal Praud et Geoffroy Lejeune) CNews écope d'une amende de l'Arcom après cette saillie dans « L'Heure des pros 2 » (photo d'illustration sur le plateau de l'émission en présence de Pascal Praud et Geoffroy Lejeune) TÉLÉVISION - L'Arcom tape à nouveau au portefeuille. Le régulateur de l'audiovisuel a infligé à la chaîne CNews, ce jeudi 23 mai, une amende de 50 000 euros pour des propos du journaliste Geoffroy Lejeune dans l'émission L'Heure des Pros 2, diffusée le 28 septembre 2023. En commentant un sondage sur l'antisémitisme dans les universités françaises dans le programme animé par Pascal Praud, le journaliste Geoffroy Lejeune, directeur du Journal du dimanche, avait déclaré : « C'est une des conséquences de l'immigration arabo-musulmane. C'est une des conséquences, comme une partie du trafic de drogue, comme la surpopulation carcérale, comme l'abaya, comme tout ça... » « En fait, l'antisémitisme dont sont victimes les juifs aujourd'hui, c'est juste qu'on n'a pas eu une politique d'immigration qui avait juste le début du commencement d'une cohérence », avait-il terminé par ajouter. Des propos véhiculant des « stéréotypes négatifs » « Ces propos véhiculent plusieurs stéréotypes négatifs » et « imputent des faits et comportements graves à un groupe de population dans son ensemble », explique l'Arcom dans sa décision publiée au Journal officiel. Ils peuvent donc « encourager à des comportements discriminatoires » à l'égard de ce groupe de population, « en raison de son origine et de sa religion », ajoute l'instance. Dans sa décision, l'Arcom déplore que ces propos n'aient « fait l'objet d'aucune réaction de la part des autres personnes présentes en plateau ». C'est loin d'être la première fois que le régulateur de l'audiovisuel sanctionne CNews. Effectivement, la chaîne qui appartient au groupe Canal+, est régulièrement rappelée à l'ordre en raison de propos tenus sur son antenne - et de l'absence de réaction de ses journalistes pour les condamner sur le plateau. Une situation délicate pour la chaîne qui postule actuellement au renouvellement de sa fréquence sur la TNT dans le cadre d'une procédure conduite par l'Arcom. Et le cas du groupe Canal+ a largement mobilisé les débats de la récente commission d'enquête parlementaire sur les fréquences TNT. Dans son bilan, publié mi-mai, son rapporteur, le député LFI Aurélien Saintoul, avait écrit qu'il « ne comprendrait pas que les chaînes CNews et C8 puissent se voir en l'état renouveler leurs autorisations de diffusion ». Ces chaînes « contribuent au pluralisme des médias et ont démontré leur intérêt auprès du public », avait pour sa part affirmé le PDG de Canal+, Maxime Saada, fin février devant la commission, en n'osant imaginer leur non-renouvellement. À voir également sur Le HuffPost : La lecture de ce contenu est susceptible d'entraîner un dépôt de cookies de la part de l'opérateur tiers qui l'héberge. Compte-tenu des choix que vous avez exprimés en matière de dépôt de cookies, nous avons bloqué l'affichage de ce contenu. Si vous souhaitez y accéder, vous devez accepter la catégorie de cookies "Contenus tiers" en cliquant sur le bouton ci-dessous. huffingtonpost

From:
<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:
<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/cnews-amende-arcom>

Last update: **24/05/2024**

